



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/39/96  
S/16313  
6 février 1984  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-neuvième session  
LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES  
CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA  
SECURITE INTERNATIONALES

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-neuvième année

Lettre datée du 2 février 1984, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur une violation extrêmement grave de l'espace aérien et du territoire pakistanais par des avions militaires afghans. Le 27 janvier 1984 à midi, deux MIG afghans ont violé l'espace aérien pakistanais près d'Angur Adda, qui est situé en territoire pakistanais, dans le district du Waziristan méridional, à environ 700 mètres, de la frontière internationale. Selon les premières informations reçues, ces appareils ont lâché une bombe et tiré une centaine de roquettes au cours de leur intrusion, faisant 42 morts - dont cinq réfugiés afghans - et plus de 60 blessés dans la population civile. Les personnes blessées ont été évacuées vers les hôpitaux de Wana et de Dera Ismail Khan.

Le Gouvernement pakistanais a fait connaître sa profonde indignation devant cette grave violation de l'espace aérien et du territoire pakistanais et il a mis en garde contre les dangereuses conséquences que de telles violations ne peuvent manquer d'entraîner, conséquences dont les autorités de Kaboul porteront l'entière responsabilité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales", et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) SHAH NAWAZ